Procedure file

Informations de base

CNS - Procédure de consultation Règlement	1994/0038(CNS)	Procédure terminée

Régime de contingentement pour la production de fécule de pomme de terre

Modification 1997/0300(CNS)
Modification 1999/0088(CNS)
Modification 2001/0273(CNS)
Modification 2003/0006(CNS)
Modification 2004/0269(CNS)
Modification 2006/0268(CNS)
Abrogation 2008/0104(CNS)

Sujet
3.10.02 Produits transformés, agroalimentaire
3.10.15 Production agricole, excédents, déficits et quota agricoles, primes de non-commercialisation

Acteurs principaux

Parlement européen			
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil	Réunion	Date
	Affaires économiques et financières ECOFIN	1781	27/07/1994

Evénements clés

31/01/1994	Publication de la proposition législative	COM(1994)0010	Résumé
07/03/1994	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
29/03/1994	Vote en commission		Résumé
29/03/1994	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A3-0197/1994	
19/04/1994	Débat en plénière		
21/04/1994	Décision du Parlement	T3-0257/1994	
27/07/1994	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
27/07/1994	Fin de la procédure au Parlement		
30/07/1994	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de procédure	1994/0038(CNS)
Type de procédure	CNS - Procédure de consultation

Sous-type de procédure	Législation
Instrument législatif	Règlement
	Modification 1997/0300(CNS) Modification 1999/0088(CNS) Modification 2001/0273(CNS) Modification 2003/0006(CNS) Modification 2004/0269(CNS) Modification 2006/0268(CNS) Abrogation 2008/0104(CNS)
Base juridique	CE avant Amsterdam E 042; CE avant Amsterdam E 043
Etape de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation

Document de base législatif		COM(1994)0010	31/01/1994	EC	Résumé
Comité économique et social: avis, rapport		CES0388/1994 JO C 148 30.05.1994, p. 0049	24/03/1994	ESC	
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A3-0197/1994 JO C 128 09.05.1994, p. 0009	29/03/1994	EP	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T3-0257/1994 JO C 128 09.05.1994, p. 0246-0265	21/04/1994	EP	

Informations complémentaires

Commission européenne	EUR-Lex

Acte final

Règlement 1994/1868
JO L 197 30.07.1994, p. 0004 Résumé

Régime de contingentement pour la production de fécule de pomme de terre

PRIX AGRICOLES 1994/95: Dans l'attente de la nouvelle OCM vin, il est proposé de reporter pour la campagne 1994/95, soit au 01.04.95, la date limite concernant la présentation par la Commission du rapport sur les teneurs en anhydride sulfureux des vins, vins mousseux et vins de liqueur, prévus par les règlements 2332/92 et 4252/88 relatifs respectivement aux vins mousseux et aux vins de liqueur. ?

Régime de contingentement pour la production de fécule de pomme de terre

Ce règlement a été formellement adopté le 27/07/94. Il est applicable à compter du 01/07/95.?